

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE sur la commune de SENS

Le public est averti qu'en exécution :

- des codes de l'urbanisme et de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0053 du 31 mars 2025,

une enquête publique unique concernant deux demandes de permis de construire et deux demandes d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation de deux entrepôts logistiques, l'un par la SNC SENS LOG A et l'autre par la SNC SENS LOG B (groupe TELAMON) sur le territoire de la commune de SENS, **sera ouverte du lundi 28 avril 2025 (14 h) au mercredi 28 mai (17 h) inclus**, soit une durée de 31 jours consécutifs à la Mairie de Sens.

Sont désignés, M. Jean-Marc DAURELLE, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Dominique LANTERNIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal administratif de Dijon.

Le dossier complet des demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale comprenant les études d'impact, les avis de l'Autorité Environnementale ainsi que les mémoires en réponse à ces avis établis par le pétitionnaire et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du lundi 28 avril au mercredi 28 mai, dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable durant l'enquête sur :

- le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique actions de l'Etat / environnement / installations classées... / enquêtes publiques),

- le poste informatique mis à disposition du public du 28 avril au 28 mai 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Saint-Clément et Saligny sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique :**
- - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6166>

ou

- - à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : enquete-publique-6166@registre-dematerialise.fr
- (Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).

- **soit par écrit :**

- - sur le registre « papier » déposé ou par courrier adressé à la Mairie de Sens (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

• Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans les registres d'enquête, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, 21 boulevard du 14 juillet - 89100 Sens les :

• - lundi 28 avril de 14 h à 17 h,	• - samedi 24 mai de 9 h à 12 h,
• - mercredi 7 mai de 9 h à 12 h,	• - mercredi 28 mai de 14 h à 17 h,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Sens, Saint-Clément et Saligny. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

A l'issue de la procédure, les décisions (autorisation ou refus) seront prises par M. le Président de la Communauté de l'agglomération du Grand Sénonais en ce qui concerne les permis de construire et par le Préfet pour l'autorisation environnementale.

Des informations peuvent être demandées sur le projet au groupe TELAMON auprès de Monsieur Alexandre SOUBRIÉ, Directeur des opérations, ou Madame Aude DELAROSE, Directrice de l'environnement et du développement durable, dont les coordonnées sont les suivantes : mail : enquetepublique@telamon-groupe.com